



SAINT-HIPPOLYTE
BELLE NATURELLE

COMMUNIQUÉ
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Dépôt du budget à Saint-Hippolyte **Gel de la taxe foncière pour 2019**

Saint-Hippolyte, le 11 décembre 2018 – C'est le 10 décembre dernier, lors d'une séance spéciale, que le maire de Saint-Hippolyte Bruno Laroche, accompagné de la conseillère municipale responsable des finances Jennifer Ouellette, a procédé à la présentation du budget pour l'année 2019. Totalisant 13 700 111 \$, ce nouvel exercice budgétaire comporte un gel de la taxe foncière qui maintiendra le taux de taxation à 0,67 \$ du 100 \$ d'évaluation et le taux de la taxe de base sur les immeubles non résidentiels à 1,10 \$ du 100 \$ d'évaluation.

Une 9^e année sans augmentation de taxe

Le maire a tenu à rappeler que ce budget est ainsi le 9^e où, sous son administration, aucune augmentation de la taxe foncière n'aura été nécessaire. Un tour de force que Bruno Laroche explique avant tout par une gestion rigoureuse des finances de la Municipalité. « Nous mettons tout en œuvre pour présenter un budget qui demeure le fidèle reflet des enjeux et de la réalité économique de notre Municipalité, mais également de nos engagements et de nos valeurs. L'amélioration de notre milieu de vie et la qualité des services offerts aux citoyens, dans un contexte d'optimisation des ressources et de resserrement des dépenses, ont dicté nos orientations financières cette année. Le cadre dans lequel fut réalisé ce budget illustre l'excellente santé financière dans laquelle se trouve notre Municipalité à l'heure actuelle. Cette situation financière plus qu'enviable, nous la devons aux rigoureuses démarches d'analyse et de réflexion qui caractérisent chacun de ces exercices budgétaires. »

Tarifications à la hausse

La Municipalité a dû faire face à une augmentation significative de certains tarifs qui l'auront forcée à procéder à une indexation de coût de son côté. Parmi ces augmentations de tarifications, notons la hausse de 32 566 \$ de la contribution à la Sûreté du Québec qui passe à 1 848 366 \$, soit 13,49 % du budget annuel de la Municipalité. Le renouvellement, en 2019, du contrat de vidange des fosses septiques impose également une augmentation de coûts de 15 %, alors que l'amorce du paiement du service de la dette sur l'acquisition des bacs bruns (collecte des matières organiques) et l'indexation du contrat de la collecte constituent des dépenses additionnelles de l'ordre de 75 000 \$. Si aucune augmentation de tarif n'avait été imposée sur le compte de taxes pour les vidanges de fosses depuis 2011 et sur la collecte des matières résiduelles depuis 2013, les coûts ont, quant à eux, largement augmenté. Dans ce contexte, l'indexation du prix par porte devenait nécessaire et c'est pourquoi la tarification pour le service de la collecte augmentera de 155 \$ à 185 \$ et de 70 \$ à 90 \$ pour la vidange des fosses septiques cette année.

Portrait rassurant de la dette

En analysant les différentes composantes de la dette, on constate que la Municipalité se trouve en excellente position financière puisque sur une dette de 14 380 000 \$:

- 8,5 millions \$, somme qui représente 59 % de l'enveloppe totale de la dette, doit être remboursée par l'ensemble des citoyens sur le compte de taxes actuel ;
- 1 million \$ est affecté à la taxe de secteur (répartition locale) ;
- 4,9 millions \$ constituent une portion subventionnée (résultant de nos efforts en recherche de financement) et donc totalement remboursable de la dette. On peut en conclure que 34 % de la dette totale de la Municipalité n'a aucun impact sur le fardeau fiscal des contribuables.

Plus de 2 000 000 \$ de subventions

Si de nombreux projets porteurs ont pu voir le jour au cours de l'année qui s'achève c'est avant tout grâce à une volonté de miser sur des sources de financement diversifiées n'affectant pas le fardeau fiscal des contribuables. C'est ainsi que sur plus de 4 500 000 \$ de projets, la Municipalité aura obtenu plus de 2 000 000 \$ de subventions en 2018.

L'année à venir comportera son lot de projets dont plusieurs s'inscrivent dans la vision et les engagements du conseil municipal en matière d'environnement. Parmi ceux-ci, la gestion du drainage et des sédiments de certains lacs. Le soutien à des projets environnementaux se poursuivra dans le cadre du nouveau Fonds vert municipal qui aura permis plusieurs réalisations avec une enveloppe de 60 160 \$ attribuée en 2018. Le Fonds totalisant 100 000 \$ sera de nouveau accessible pour les demandes des organismes hippolytois œuvrant en environnement au cours de la prochaine année. La mise à niveau du réseau routier se poursuivra également en 2019 avec des investissements importants consacrés à l'asphaltage et à la réfection des routes. Les démarches entourant les travaux de la Côte Saint-Calixte s'amorceront sous peu afin de sécuriser cette portion de route devenue dangereuse avec les années.

« Le mandat premier d'une Municipalité demeure celui d'offrir des services de qualité à sa population, aux moindres coûts possibles, en visant l'amélioration constante du milieu de vie de ses citoyens. Depuis 9 ans, nous prenons ce mandat très au sérieux en tenant compte de l'impact de nos décisions financières sur les générations à venir. C'est dans cet esprit que ce budget a été préparé par les membres du Comité des finances, la direction générale, les directeurs de services et les membres du conseil municipal. Tous ont consacré beaucoup d'efforts afin que plus de 75 % de ce budget soit affecté en services directs à la population et je tiens à les remercier de leur rigueur et de leur professionnalisme. » de conclure le maire Laroche.

Pour prendre connaissance de l'ensemble du budget 2019 et du discours du budget, **on peut visiter le saint-hippolyte.ca/vie-municipale/finances.**